



En exercice : 58
Présents : 44
Votants : 46

Séance du 3 juillet 2023

Le Trois Juillet Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 27 juin 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de M. Christophe LANGOUËT - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	/
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	/
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	DERVAL Séverine, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	/
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARYC DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaire
ST ERBLON	/
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : LÉPICIER René-Marc (CONGRIER), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), CHADELAUD Gaétan (La Roë), PELLUAU Philippe (Renazé),

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), GOHIER Odile (Denazé), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), JUGÉ Joseph (La Selle-Craonnaise), BAHIER Alain (Mée), CLAVREUL Yannick (Simplé), GAUCHER Olivier (St Erblon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Maurice RADÉ a donné pouvoir Laurence MANCEAU

Secrétaire de Séance : Élu M. Loïc PÈNE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2023-07/89 : ANIMATION SANTÉ

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 juillet 2023

**OBJET 2023-07/89 : ANIMATION SANTÉ
AVENANT AU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (Annexe)**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L. 1435-1

Considérant la demande du 24 mai 2023 présentée à l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire (délégation territoriale de la Mayenne) en vue de prolonger, par avenant d'un an, le Contrat Local de Santé 3^{ème} génération ?

Considérant que la prolongation du Contrat Local de Santé, en 2023, permet :

- De procéder à l'évaluation du Contrat Local de Santé 3^{ème} génération
- De poursuivre les actions engagées dans le CLS 3
- De procéder à l'élaboration du CLS 4^{ème} génération (CLS 4)

Il prendra fin au plus tard le 31 décembre 2023 ou antérieurement si un nouveau CLS est signé avant cette date.

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 19 juin 2023,

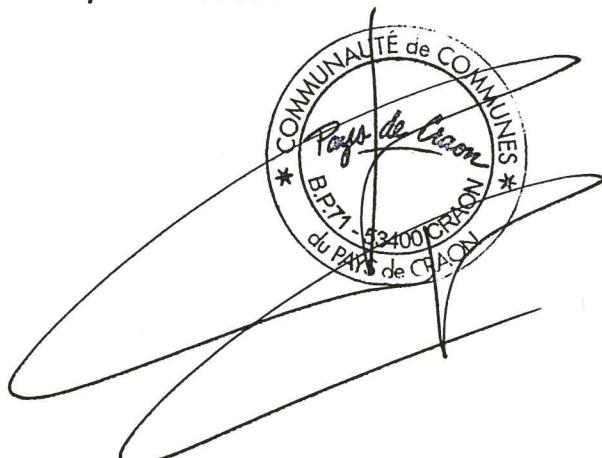
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :
À l'unanimité (46 votants),

⇒ AUTORISE le Président ou Vice-président à signer ledit document ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 11 Juillet 2023*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,
Loïc PENE*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230703-DELIB20230789-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023
Affichage : 11/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

